Les assemblées régionales, ou semaines de travail, de l'Opus Dei

Quelques questions et réponses : Que sont les assemblées régionales ou semaines de travail de l'Opus Dei ? Quand ont-elles commencé ? Quel est le lien entre les assemblées régionales et le centenaire de l'Opus Dei ? Comment y participer ?

Sommaire:

- 1- Qu'est-ce qu'une assemblée régionale ?
- 2- Quand les assemblées ont-elles commencé ?
- 3- Quel est le lien entre les assemblées régionales et le centenaire de l'Opus Dei ?
- 4- Comment participer?

1- Qu'est-ce qu'une assemblée régionale ?

Les assemblées régionales, appelées aussi semaines de travail, sont un outil prévu par les statuts de l'Opus Dei (nn. 162-170). Dans chaque circonscription, on y étudie les thèmes les plus pertinents pour la formation et la mission apostolique

de ses membres, et on y fait un bilan sur ce qui s'est passé depuis l'assemblée précédente (n. 162). Elles ont lieu tous les dix ans et sont convoquées par le Vicaire régional sur mandat du Prélat (n. 164). Elles constituent un instrument consultatif qui permet de recueillir les réflexions et les avis de tous les membres de l'Œuvre, afin de promouvoir le travail apostolique dans chaque pays et à chaque moment de l'histoire.

La phase initiale, dans laquelle une large participation est encouragée, consiste en la préparation d'expériences, de suggestions, de propositions, etc., par les fidèles de la Prélature, les coopérateurs et les amis, sur le thème proposé (n. 167).

À la fin de la phase initiale, qui doit durer au moins deux mois, commence une phase de compilation et de synthèse de toutes les propositions faites, afin de rédiger le document de travail pour la réunion de conclusion (n. 168).

Après un mois au moins, commence la phase conclusive, qui réunit les personnes convoquées (n. 166) sous la présidence du prélat ou de son délégué (n. 165).

Les conclusions de l'assemblée sont envoyées au prélat (n. 169); avec son approbation, elles relèvent du gouvernement ordinaire de la circonscription et sont d'une grande importance pour la préparation des congrès généraux ordinaires, qui ont lieu tous les huit ans pour étudier l'état de la prélature et proposer des actions de gouvernement (n. 133).

2- Quand les assemblées ont-elles commencé ?

La description des premières semaines de travail se trouve dans l'article " Les semaines de travail dans les années de fondation ", publié dans la revue *Studia et Documenta* de l'Institut Historique Saint Josémaria.

Saint Josémaria a convoqué la première en 1943, à Madrid, avec la participation de 16 personnes ; pour les femmes, la première a eu lieu en 1948. Depuis lors, elles se sont tenues avec une certaine régularité dans chaque circonscription.

3- Quel est le lien entre les assemblées régionales et le centenaire de l'Opus Dei ?

Les assemblées régionales seront un instrument pour permettre à tous de participer à la préparation du centenaire - qui sera célébré à partir de 2028. L'objectif est d'encourager les personnes de l'Opus Dei, les coopérateurs et les amis à réfléchir sur la manière de contribuer à relever les défis du temps présent dans l'esprit de l'Opus Dei et sur la

manière de célébrer le centenaire dans chaque lieu.

4- Comment participer?

Dès le début, saint Josémaria a compris l'importance de la participation de tous, comme l'exprime le point 167 des statuts. Dans chaque région, on communiquera le mode de participation et la méthodologie qui s'articulera autour de différentes modalités : conversations, activités de formation, réunions de groupe, etc. pour que chacun ait la possibilité de participer.

pdf | document généré automatiquement depuis <u>https://opusdei.org/fr-be/article/questions-et-reponses-sur-les-assemblees-regionales/(10/12/2025)</u>